



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0100

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celine GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Marie-Helene DUBOIS Direction Générale

Objet :	Projet immobilier du nouveau commissariat de Police Nationale : convention de participation
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Depuis 1988, la Direction Départementale de la Police Nationale (DDPN) occupe le bâtiment sis 1 rue de la Passerelle au Puy-en-Velay.

Ces locaux n'étant plus adaptés en termes d'accessibilité, de fonctionnalités et de stationnement, l'État a décidé de se porter acquéreur de l'immeuble anciennement occupé par le quotidien « L'Éveil » et de procéder à sa réhabilitation dont le montant est évalué à 8,5 M€.

Délibération n° DEL_2025_0100 du lundi 30 juin 2025

Le calendrier prévisionnel conduit à une réalisation des travaux entre février 2027 et mai 2028. L'opération fait l'objet d'un cofinancement entre l'État (4,5 M€) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (4 M€).

En parallèle, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre l'État et la ville de Puy-en-Velay prévoyant l'acquisition, par la Ville, des locaux de l'actuel commissariat de Police Nationale pour un prix de 500 000 €, hors frais de notaire et frais annexes et conformément à l'estimation de France Domaine en date du 6 mars 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de convention de partenariat entre l'État et la ville du Puy-en-Velay, ci-joint annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et prendre tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025